



## Conseil économique et social

Distr. générale  
19 décembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de statistique

#### Trente-huitième session

27 février-2 mars 2007

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Points pour information

### Statistiques des migrations

#### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport fait suite à une demande formulée par la Commission de statistique à sa trente-septième session<sup>a</sup>. On y trouve un récapitulatif des activités de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies en matière de statistiques des migrations internationales et un exposé des conclusions issues de la réunion du groupe d'experts sur les statistiques des migrations internationales tenue à New York du 4 au 7 décembre 2006. La Commission est invitée à prendre note du rapport, qui lui est soumis à titre d'information.

---

<sup>a</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 4 (E/2006/24), chap. I, sect. B.*

---

\* E/CN.3/2007/1.



## **I. Introduction**

1. À sa trente-septième session, la Commission de statistique a décidé d'inscrire les statistiques des migrations à l'ordre du jour de sa trente-huitième session. Le présent rapport a trait aux travaux entrepris par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et aux plans qu'il a mis au point pour 2007 et 2008 dans le domaine des statistiques des migrations internationales.

## **II. Collecte et diffusion des données**

2. La Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies collecte des statistiques sur les migrations internationales émanant de plus de 200 pays et se sert pour cela de deux questionnaires, l'un sur les recensements de population et l'autre sur les statistiques des migrations internationales et les voyages. Le premier permet de collecter des données sur les stocks de migrants lorsqu'un pays vient de procéder à un recensement de population. Le second est envoyé chaque année afin de collecter des données sur les flux de migration.

3. La collecte de données sur les flux de migration internationale se fait en deux temps. Dans un premier temps, l'on collecte des données émanant des 56 pays membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) dans le cadre d'un arrangement intersecrétariats avec l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat), lequel se charge d'envoyer un questionnaire à ces pays et de mettre les données à la disposition des entités participantes, à savoir la Division de statistique, Eurostat, le Conseil de l'Europe, la CEE et le Bureau international du Travail. Dans un deuxième temps, la Division collecte des données auprès des autres pays au moyen du questionnaire sur les statistiques des migrations internationales et les voyages.

4. La Division de statistique s'est fondée sur les résultats de la collecte de données issues du questionnaire sur le recensement de la population pour publier six tableaux relatifs à la population migrante sur ses pages Web <<http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/dyb/dybcens.htm>>. Les tableaux classent la population par pays de naissance et par pays de citoyenneté et la population née à l'étranger et économiquement active par profession. La plupart des tableaux offrent une ventilation par sexe et par âge pour tous les pays pour lesquels on dispose de données émanant des séries de recensements de 1990 et 2000.

## **III. Réunion d'experts sur les notions et méthodes sous-tendant la mesure des migrations internationales**

5. Le Service des statistiques démographiques et sociales de la Division de statistique a organisé une réunion d'experts sur les notions et méthodes sous-tendant la mesure des migrations internationales, qui s'est tenue à New York du 4 au 7 décembre 2006. Il s'agissait d'améliorer les statistiques sur les migrations internationales et d'élargir la mise en œuvre des recommandations de

l'Organisation, telles qu'énoncées dans les *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision*<sup>1</sup>.

6. Les participants à la réunion se sont principalement attachés : a) à évaluer les besoins en matière de statistiques des migrations internationales afin de répondre à l'intérêt manifesté par les décideurs et aux problèmes auxquels se heurtent les bureaux nationaux de statistique pour mesurer les flux de migration internationale et les stocks de migrants; b) à examiner les pratiques nationales en matière d'établissement de statistiques sur les migrations et à déceler les difficultés associées aux notions et définitions recommandées; c) à rechercher des moyens d'encourager la coopération entre les organes de l'État qui décident des politiques à suivre et les organismes nationaux de collecte de données; d) à déterminer la portée et le contenu du manuel sur les statistiques des migrations internationales qui sera établi par la Division de statistique, compte tenu du résultat de leur évaluation.

7. Ont participé à la réunion des spécialistes des migrations internationales, des représentants des bureaux nationaux de statistique et des services d'immigration ainsi que des organisations régionales et internationales. On a compté parmi les participants des experts de 10 pays, de 4 commissions régionales, d'Eurostat, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de la Banque mondiale.

8. Les participants ont estimé que les activités ci-après devaient recevoir une attention prioritaire si l'on voulait améliorer les statistiques des migrations internationales :

a) Conseils et appui technique concernant l'utilisation des recensements et des enquêtes par sondage afin de mesurer divers aspects des migrations internationales;

b) Élaboration d'un manuel axé sur des questions fondamentales, accompagné d'études de cas afin d'expliquer comment certains pays se servent de diverses sources de données ou combinent diverses sources;

c) Organisation de stages de formation afin de renforcer les capacités nationales dans le domaine des statistiques des migrations internationales;

d) Promotion du partage des données et de l'utilisation de données émanant d'autres pays afin de produire des estimations sur l'émigration, compte tenu des enseignements tirés de l'expérience acquise à l'échelon régional dans le domaine de l'échange de données;

e) Création d'un groupe technique composé de représentants de bureaux nationaux de statistique, de services d'immigration, d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales afin d'appuyer les activités susmentionnées.

9. On trouvera en annexe au présent rapport le texte des recommandations formulées par les participants à la réunion.

---

<sup>1</sup> *Études statistiques*, Séries M, n° 58, Rev.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.14).

#### **IV. Plan de travail pour 2007-2008**

10. En 2007, le Service des statistiques démographiques et sociales donnera accès à une base de données interactive, disponible à partir des pages Web de la Division de statistique, qui sera consacrée aux questions relatives aux migrations mises en évidence à l'occasion de la série de recensements nationaux de la population de 2000.

11. Toujours en 2007, on établira un rapport technique sur la mesure des migrations internationales au moyen des données collectées dans le cadre des recensements nationaux de la population afin d'aider les pays à préparer les recensements de 2010. Il est prévu d'organiser une réunion d'experts en 2007 afin d'examiner le projet de rapport.

12. Il est prévu de soumettre un manuel sur les statistiques des migrations internationales en 2008, dans lequel on trouvera des conseils pratiques concernant l'évaluation des flux de migration et des stocks de migrants au moyen de diverses sources de données, l'accent étant mis sur un ensemble de variables de base, et des exemples montrant comment certains pays ont tiré partie de certaines sources de données ou combinaisons de sources pour mesurer les migrations.

13. Il est prévu d'organiser une réunion d'experts en 2008 afin d'examiner le projet de manuel sur les statistiques des migrations internationales.

## Annexe

### **Recommandations issues de la réunion du groupe d'experts sur les notions et méthodes sous-tendant la mesure des migrations internationales**

1. Comme indiqué à l'occasion du débat de haut niveau sur les migrations internationales, organisé par l'Assemblée générale les 14 et 15 septembre 2006, la demande concernant la nécessité de rassembler des statistiques sur les migrations internationales présentant un intérêt pour les décideurs ne cesse d'augmenter. Or, comme les données disponibles sont insuffisantes, les autorités nationales et les organismes internationaux ne sont pas en mesure de produire les évaluations globales dont ils ont besoin. Parallèlement, les *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision*<sup>a</sup> sont rarement appliquées. Les participants à la réunion ont estimé qu'il fallait faire des efforts concertés pour améliorer les statistiques sur les migrations internationales. Ils ont jugé que les activités ci-après devaient recevoir une attention prioritaire :

a) Conseils et appui technique concernant l'utilisation des recensements et des enquêtes par sondage afin de mesurer divers aspects des migrations internationales;

b) Élaboration d'un manuel axé sur des questions fondamentales, accompagné d'études de cas afin d'expliquer comment certains pays se servent de diverses sources de données ou combinent diverses sources;

c) Organisation de stages de formation afin de renforcer les capacités nationales dans le domaine des statistiques des migrations internationales;

d) Promotion du partage des données et de l'utilisation de données émanant d'autres pays afin de produire des estimations sur l'émigration, compte tenu des enseignements tirés de l'expérience acquise à l'échelon régional dans le domaine de l'échange de données;

e) Création d'un groupe technique composé de représentants des bureaux nationaux de statistique, de services d'immigration, d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales afin d'appuyer les activités susmentionnées.

#### **A. Actualisation des *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales***

2. Il convient de donner une tournure plus concrète à la définition de « migrant international » et aux notions connexes en vue d'améliorer la mise en œuvre des *Recommandations de 1998 en matière de statistiques des migrations internationales*. Il faudrait donner des conseils pratiques touchant la façon de mesurer les flux de migration et les stocks de migrants au moyen de sources de données diversifiées. Il est recommandé que la Division de statistique établisse un guide pratique dans lequel elle :

<sup>a</sup> *Études statistiques*, Série M, n° 58, Rev.1 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.98.XVII.14).

- a) Définira les variables fondamentales;
- b) Précisera la démarche et les notions utilisées et adaptera les définitions, le cas échéant;
- c) Citera des exemples émanant des pays;
- d) Exposera des directives concernant les tableaux statistiques demandés.

## **B. Sources de données**

3. Les statistiques sur les migrations internationales proviennent de diverses sources, notamment les registres et d'autres sources administratives, les recensements et les enquêtes par sondage. Il faut bien souvent combiner les données émanant de plusieurs sources pour pouvoir les produire.

### **Sources administratives**

4. Afin d'améliorer la disponibilité des données administratives permettant de mesurer le stock de migrants internationaux et les flux de migration internationale, il importe de prendre un certain nombre de mesures aux échelons national et international.

5. Les bureaux nationaux de statistique devraient :

- a) Nouer des relations étroites avec les producteurs de données administratives, tels que le Ministère de l'intérieur ou les services d'immigration;
- b) Inciter les fournisseurs de données administratives à publier et à diffuser les données pertinentes, y compris les métadonnées, dans la mesure du possible;
- c) Bien connaître les textes régissant le contrôle et la gestion des migrations internationales et la façon dont ils sont mis en œuvre.

6. Il serait bon que la Division de statistique et les commissions régionales de l'ONU facilitent l'organisation de réunions à l'échelon régional entre les fournisseurs de données administratives et les bureaux nationaux de statistique afin d'encourager les échanges. Les fournisseurs de données administratives devraient aussi être conviés à participer aux délibérations organisées aux échelons régional et interrégional.

### **Recensements de la population**

7. Les données qui proviennent des recensements de la population constituent des éléments importants en ce qui concerne l'amélioration des statistiques de base sur les migrations internationales. La série de recensements de 2010 sera l'occasion de collecter des données plus homogènes, en particulier sur les stocks de migrants. Il est recommandé de donner suite aux recommandations ci-après afin que la série de recensements de 2010 produise les résultats escomptés :

- a) Il faudrait que le Fonds des Nations Unies pour la population et la Division de statistique, agissant en collaboration avec les commissions régionales, mette au point des documents de sensibilisation en vue d'encourager les pays à se servir des recensements pour mesurer les migrations;

b) La Division de statistique et les commissions régionales devraient fournir des orientations techniques concernant la collecte de données sur les migrations internationales dans le cadre de la série de recensements de 2010, qui pourraient prendre la forme de documents méthodologiques, d'ateliers de formation ou d'une assistance technique aux pays;

c) Les pays devraient collecter des données aussi bien sur le pays de naissance que sur le pays de citoyenneté et les présenter en les ventilant par sexe et par âge. Les pays qui souhaitent en savoir plus sur la population d'origine étrangère afin de disposer de renseignements plus complets sur le stock de migrants pourraient envisager de collecter d'autres données;

d) Les recensements de population devraient aussi permettre de faire un décompte systématique des réfugiés et des demandeurs d'asile.

### **Enquêtes par sondage**

8. Les pays devraient examiner la possibilité de recourir à des enquêtes par sondage afin de collecter des données sur les migrations internationales, notamment sur les aspects pour lesquels aucune autre source n'est disponible.

## **C. Analyse et diffusion des données**

9. L'analyse et la diffusion des données constituent un instrument de sensibilisation efficace et devraient être employées pour inciter les décideurs à soutenir la collecte et l'utilisation des données.

10. Bien que l'on ait fait des progrès en ce qui concerne la disponibilité des données administratives et l'ajout de questions relatives aux migrations dans les questionnaires de recensement, de nombreux pays ne publient pas les données collectées ou les publient tardivement. Il faudrait encourager les pays à diffuser les données clefs sur les migrations issues des recensements et d'autres sources dans les meilleurs délais. L'informatique permet d'accélérer le traitement et la diffusion des données et de produire des données plus détaillées.

11. Les organisations internationales qui collectent des données sur les migrations internationales devraient diffuser les statistiques correspondantes, accompagnées des métadonnées, de façon complète et dans les meilleurs délais. À cette fin, il faudrait que les pays communiquent les métadonnées, telles que la source, les définitions, les méthodes de collecte ou les critères utilisés pour repérer les migrants. L'ONU devrait donner des directives claires aux pays sur le niveau de détail dont elle a besoin à cet égard.

12. Les participants à la réunion ont pris note du faible taux de réponse obtenu par l'Organisation s'agissant de la collecte de statistiques sur les migrations internationales. Bien que cela soit principalement dû au fait qu'il est difficile de réunir des données qui correspondent à la définition et à la forme prescrites, l'Organisation devrait prendre les choses en main en faisant part de ses vues aux pays, en leur expliquant ce qu'elle a reçu et, au besoin, en demandant des explications.

13. La Division de statistique devrait également :

a) Examiner et simplifier ses demandes de données compte tenu des besoins des décideurs et concevoir ses questionnaires en prenant en considération les sources existantes et les besoins d'information portant tant sur l'immigration que sur l'émigration;

b) Publier les données sur les migrations aussi tôt que possible et mettre au point une base de données interactive et conviviale auxquelles les utilisateurs externes pourraient accéder à partir de ses pages Web afin d'obtenir des données sur les migrations.

#### **D. Partage et échange de données**

14. Dans de nombreux pays, on dispose de peu d'informations sur l'émigration, bien que celles-ci soient importantes pour les pays d'origine. Il faudrait donc que les pays s'attachent tout particulièrement à élaborer des stratégies en vue de collecter ce type d'information dans le cadre de recensements ou d'enquêtes par sondage ou en exploitant les sources administratives.

15. Il convient de disposer de statistiques comparables si l'on veut faciliter le partage de l'information. À cet égard, les bureaux nationaux de statistique devraient s'employer à faire cadrer les données administratives sur les migrations recueillies au plan national avec les recommandations de l'ONU.

16. Les participants à la réunion ont noté l'importance que revêtaient les données relatives à l'immigration recueillies par les pays pour évaluer l'ampleur de l'émigration, mais ont estimé qu'il n'était pas encore envisageable de les partager et de les échanger de façon viable. Il convient de tirer les enseignements des initiatives actuelles d'échange de données et de faire fond sur celles-ci.

17. Il faudrait examiner la possibilité d'échanger des données, ainsi que cela a été fait dans certaines régions avec les données relatives à la population née à l'étranger et les nationaux étrangers. À cet égard, il faudrait évaluer, avec la participation des commissions régionales, les éléments à réunir en vue de l'adoption de protocoles ou de mémorandums d'accord, en particulier à l'échelon régional.

#### **E. Renforcement des capacités**

18. La Division de statistique, les commissions régionales et les fonds et programmes des Nations Unies ainsi que les organisations régionales devraient continuer à appuyer la tenue d'ateliers régionaux en vue d'étoffer les capacités nationales.

19. Ils devraient aussi envisager de soutenir les projets de dénombrement dans les pays où les frontières sont poreuses.

## **F. Mécanisme de travail**

20. La Division de statistique devrait créer un groupe technique composé de représentants de bureaux nationaux de statistique, de services d'immigration, d'organismes des Nations Unie et d'autres organisations internationales en vue d'améliorer la mesure des migrations internationales. Le groupe concourrait à l'établissement du manuel sur les statistiques des migrations internationales, étudierait la possibilité de procéder à des échanges de données, faciliterait les activités de formation et recommanderait des méthodes afin d'évaluer certains aspects ou éléments des migrations internationales au moyen d'une source bien précise ou d'une combinaison de sources.

---